

Parité : la création contemporaine en quête de solutions

Moins nombreuses et moins jouées que leurs homologues masculins, les compositrices contemporaines souffrent du double écueil d'être des femmes et d'écrire de la musique contemporaine. De l'Académie des jeunes compositrices aux SuperPhoniques, plusieurs dispositifs tentent de pallier ces inégalités.



« Sur ces trois dernières années, toutes esthétiques confondues, on constate un net progrès. D'abord, les compositrices sont plus présentes et plus jouées qu'avant, et puis il y a une prise en considération du matrimoine assez enthousiasmante. » Voilà le constat plutôt optimiste que dresse Estelle Lowry, directrice de la Maison de la musique contemporaine (MMC), quand on l'interroge sur la place des compositrices de musique contemporaine. Mais rapidement, elle tempère : « Il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas parce que c'est mieux que c'est gagné pour autant. » Car même si, peu à peu, les bancs des classes d'écriture et les concours de composition se peuplent de femmes, que ce soit sur les ondes radiophoniques ou à la programmation des concerts, les compositrices restent encore minoritaires.

Ainsi, dans une **étude** réalisée par le Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine (SMC) et publiée en 2021 **1**, on observe qu'entre 2017 et 2020, la programmation de Radio France faisait état de « 34 compositrices pour 209 compositeurs » pour les œuvres écrites après 1950. De plus, le SMC déplore : « La part quasi inexistante de créations de jeunes compositrices **2** : 8,3%. Cinq œuvres commandées à des jeunes compositrices en trois ans, soit moins de deux

commandes à de jeunes compositrices par an. » Un résultat loin d'être anodin, car il semble difficile pour les compositrices de revendiquer une égalité de considération vis-à-vis de leurs homologues masculins si, dès le début de leur carrière, elles ne font pas l'objet de commandes. Aussi, pour jeter la lumière sur les femmes qui écrivent de la musique contemporaine et, à terme, atteindre la parité – tant dans les commandes, que dans les reprises et les créations – les initiatives fleurissent.

Dans le sillage du festival toulonnais **Présences Compositrices** qui, depuis 2011, entend faire découvrir les noms et les œuvres de compositrices, et intégrer le matrimoine dans le programme des festivals, en 2021, l'Orchestre de Chambre de Paris (OCP) a lancé l'Académie des jeunes compositrices. Étala sur deux ans, ce dispositif a pour ambition de servir d'incubateur à quatre jeunes compositrices en les invitant à se former à l'écriture pour orchestre. Âgée de 34 ans, la compositrice et santûriste **3** franco-iranienne Farnaz Moderresifar, qui a participé à la première édition de cette académie et dont la création aura lieu le 9 novembre prochain au Théâtre du Châtelet, insiste sur le caractère inédit de la formation offerte par l'OCP : *« Ça m'a fait gagner des années de travail ! C'était un challenge de s'exprimer en respectant les contraintes de la phalange. C'est un orchestre de chambre, donc il y a 43 musiciens, et écrire pour eux m'a obligé à réinventer ma manière de composer. »* Un sentiment partagé par Ana Meunier, également académicienne de l'édition 2021-2023 : *« C'est vraiment porteur d'avoir un tel projet en tant que jeune compositrice. Composer pour orchestre, ce n'est pas quelque chose que j'aurais forcément envisagé sans l'académie, parce que je n'aurais pas été sûre d'avoir les ressources nécessaires pour le faire, décrit-elle. Mais aujourd'hui, après avoir écrit pour l'Orchestre de Chambre de Paris, et surtout après avoir vu ma pièce jouée en concert, je sais que c'est quelque chose que j'ai envie de tenter. Parce que je sais que c'est possible, et que j'en suis capable. »*

Une initiative d'autant plus nécessaire *« qu'il manque de compositeurs et de compositrices de musique contemporaine pour les orchestres. Donc encore plus de compositrices, martèle Estelle Lowry. Or c'est aussi la responsabilité de ces phalanges nationales de se soucier et d'intégrer le travail des compositrices dans leur formation et leur programmation. »* Pour y remédier, le Grand Prix Lycéen des Compositeurs, devenu Les SuperPhoniques, a ajusté son processus de recrutement afin que davantage de femmes puissent candidater. Cette année, sur 41 candidatures, 17 d'entre elles étaient portées par des compositrices. *« On n'est pas encore à la parité, mais on remarque quand même une très nette progression. L'année dernière, nous en avons reçu seulement 11, se réjouit Estelle Lowry. Et puis, sur l'historique du dispositif, il nous est arrivé d'avoir aucune candidature féminine. »* Pour ce faire, le concours qui, auparavant, se fondait sur les disques monographiques, s'est ouvert à différents supports, de la radio aux enregistrements disponibles sur les plateformes. *« Il y a aussi une raison pratique à cela : pour voter, il faut que les collégiens et les lycéens aient facilement accès au travail des compositeurs, et que ce qu'ils cherchent ne soit pas noyé quelque part. »* Des questions de visibilité d'autant plus essentielles qu'il s'agit de donner, dans la composition, une représentation paritaire de la société, et par ce concours, de susciter des vocations : *« Quand on défend la création musicale, on se doit de montrer quelque chose qui ressemble à la société. Et la société c'est 51% de femmes. Et puis il y a aussi le rôle de témoin : si on tient à ce qu'il y ait des jeunes femmes qui fassent ce métier, il faut leur montrer que des*

compositrices de musique contemporaine, ça existe. »

1. **<https://smc-syndicat.com/actualites/rapports/2021-05-radio-france-et-les-compositrices-et-compositeurs-de-musique-contemporaine/>**

2. De moins de 40 ans.

3. Joueuse de santour, instrument à cordes frappées iranien.